

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROME U ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX DÉCEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROME U ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 27 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Ayant pris part aux délibérations : 19

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NGUYEN Liliane - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PONSA Serge

ABSENTE : /

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. DESCLAUX Fabien pour M. Serge PONSA - M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire

DEL-2020-177 - Tarifs location de chalets d'hiver dans le cadre de l'A.O.T. Marché d'Hiver : du 18 Décembre 2020 au 14 Mars 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'exploitation de l'Esplanade des Comtes de Cerdagne à travers un MARCHÉ D'HIVER.

La commune propose 7 chalets qui seront exploités dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public.

Une procédure de publicité préalable à la conclusion d'une convention d'A.O.T. du domaine public communal a été engagée du 05/11/2020 au 03/12/2020. *Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de services public.*

À l'issue de cette procédure des conventions seront signées entre la commune et les candidats retenus.

Cette exploitation de chalets d'hiver s'étendra sur la période du 18 Décembre 2020 au 14 Mars 2021 sur l'Esplanade des Comtes de Cerdagne.

Il convient de voter les tarifs de location des chalets d'hiver.

Considérant que le nombre de candidatures déposées est insuffisant, il convient d'autoriser la commune de proposer également un tarif journalier pour la location des chalets en cas d'éventuelles demandes spontanées.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

LOCATION D'UN CHALET SUR EMPLACEMENT PLACE DES COMTES DE CERDAGNE	
Pour toute la période du 18 Décembre 2020 au 14 Mars 2021	
* paiement unique	1000,00 €
* possibilité de paiement en 3 fois sans frais selon le détail ci-dessous :	
• au 4 Décembre 2020	340,00 €
• au 1er Février 2021	330,00 €
• à la restitution du chalet	330,00 €
Par jour	20,00 €

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les tarifs proposés ci-dessus

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 11 DECEMBRE 2020

Le Maire,
Alain LUNEAU

